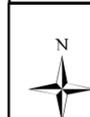




## ETAT DES LIEUX (2003)

### AVANT PROPOS LEGENDE CARTOGRAPHIQUE

Réalisation : Délégation Montpellier  
Unités Planification et Données Redevances  
B.Hercelin - Août 2004



Echelle :  
1 / 300 000 ème  
0 3 6  
Kms

Sources :  
IGN BD CARTO  
IGN BD CARTHAGE  
AGENCE DE L'EAU RMC

#### Avant propos

Dans le cadre de la réalisation de l'état des lieux du district Rhône et côtiers méditerranéens, il a été décidé d'adopter une méthode reposant sur une exploitation des données disponibles au niveau du bassin, doublée d'une contribution des experts locaux issus des services de l'Etat et des collectivités ou de leurs groupements intervenant dans la gestion des bassins versants.

Au cours de l'automne 2003, un important travail a été réalisé lors de réunions techniques locales pour :

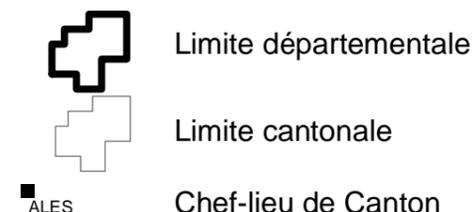
- caractériser l'impact des différentes pressions actuelles et futures,
- identifier les masses d'eau présentant un risque fort, ou un doute, de ne pas atteindre le bon état en 2015,
- déterminer la nature des principaux problèmes pour l'atteinte des objectifs fixés par la Directive,
- pré-identifier les masses d'eau susceptibles d'être désignées comme "fortement modifiées" du point de vue de leurs caractéristiques physiques.

Les cartes présentées ci-après sont issues de ce travail. Elles permettent de faire ressortir les pressions les plus importantes s'exerçant sur chaque bassin versant :

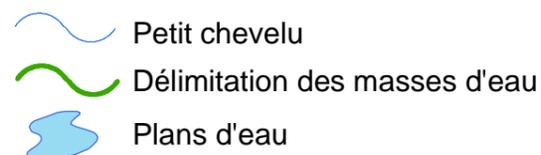
- les pressions polluantes,
- les pressions hydromorphologiques,
- les pressions sur la ressource en eau et le régime hydrologique,
- les pressions sur la ressource biologique.

Le territoire "Rive droite du Rhône aval" s'étend sur deux régions administratives : Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Le travail de concertation, pour construire ces cartes, a été organisé au niveau régional. Cette organisation a conduit à quelques différences dans la conception des produits cartographiques; différences qui s'expliquent par des enjeux locaux et des expertises propres à chaque région. Comme cela a déjà été précisé, ces annexes sont des documents de travail et d'étape qui seront amenés à évoluer jusqu'à la révision du SDAGE en 2009. Une homogénéisation cartographique sera donc réalisée lors de l'actualisation ultérieure de l'état des lieux, pour tenir compte des modifications issues de la consultation officielle.

#### Limites administratives



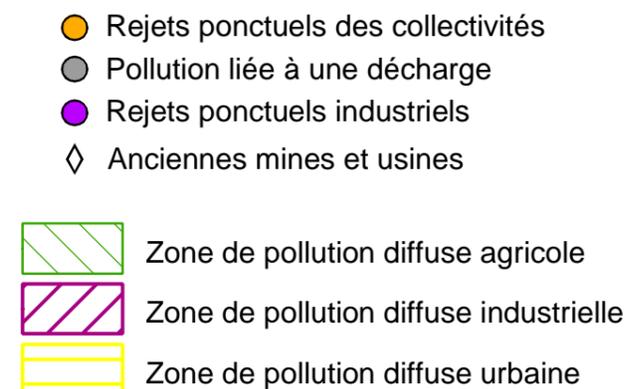
#### Réseau hydrographique



#### Réseau routier



#### Pressions polluantes

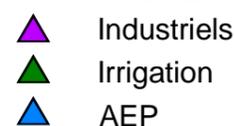


#### Prélèvements

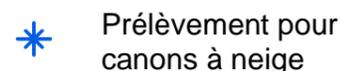
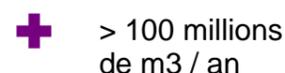
##### - Eaux superficielles > 500 000 m3/an



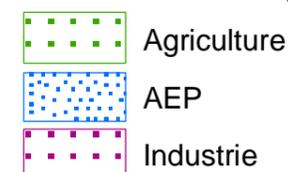
##### - Eaux souterraines > 500 000 m3/an



##### - Dérivations



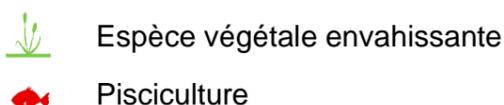
##### - Prélèvements dispersés



##### - Transferts

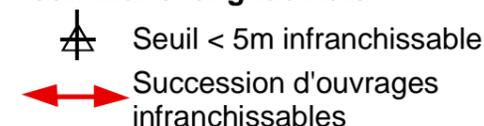


##### Pressions sur la ressource biologique



#### Pressions hydromorphologiques

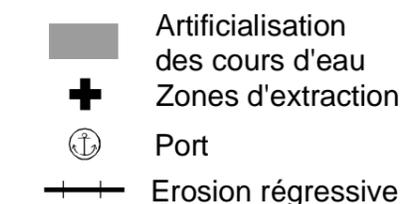
##### - Rupture de la continuité longitudinale



##### - Barrages



##### - Artificialisation du lit des berges



##### Autres Pressions

